

Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION
(SECTEUR GUINGAMP)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2017

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 4
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 5
 - LONGUEUR DU RESEAU 5
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 6**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 6
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 6
 - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7
 - LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 8
 - RECETTES D'EXPLOITATION 9
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....10**
 - QUALITE DE L'EAU10
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU10
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU10
 - PERFORMANCE DU RESEAU12
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....13
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE14**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE14
 - BRANCHEMENTS EN PLOMB14
 - ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)...14
 - AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A).....14
 - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE14
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE15**
 - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

GUINGAMP COMMUNAUTE a intégré la nouvelle communauté d'agglomération GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION depuis le 1er janvier 2017.

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sur son territoire, on a 4 services d'eau potable en 2017 :

- secteur GUINGAMP (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL GOELO (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PONTRIEUX (affermage NANTAISE DES EAUX en 2017)
- secteur BOURBRIAC (affermage SAUR)

Le présent rapport ne concerne que le service du secteur de GUINGAMP.

Les communes de ce service sont les suivantes : GRACES, GUINGAMP, PABU, PLOUISY, PLOUMAGOAR et SAINT-AGATHON.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

26 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SUEZ EAU FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2016. La durée du contrat est de 8 ans. Il prend fin le 31 décembre 2023.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/07/2016	Modification des modalités de facturation aux abonnés et de reversement de surtaxe.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SUEZ EAU FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, facturation du service assainissement (intégré au tarif), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques
Prestations particulières	modélisation du réseau, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des peintures extérieures, des peintures intérieures, du génie civil
-----------------------	---

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Prise d'eau de Pont Caffin sur le TRIEUX GRACES Prélèvement d'eau de surface	15	458 217	509 816	+11,26 %
Prise d'eau sur le ruisseau du Bois de la Roche GRACES Prélèvement d'eau de surface	500	1 832 869	1 894 409	+3,36 %
Total des prélèvements [m³]		2 291 086	2 404 225	+4,94 %

● Volumes importés

Achat à	Acheté en 2016 [m³]	Acheté en 2017 [m³]
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE	194 333	173 913

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Station de Kerano GRACES Traitement complet	6 000	2 143 927	2 248 937	+4,90 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	2 143 927	2 248 937	+4,90 %
Importations	194 333	173 913	-10,51 %
Total général	2 338 260	2 422 850	+3,62 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	11 180	11 344	+1,47 %
Nombre d'abonnements non domestiques	23	23	0,00 %
Nombre total d'abonnements	11 203	11 367	+1,46 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

● Répartition des abonnés par commune

GRACES	1 298
GUINGAMP	4 084
PABU	1 269
PLOUISY	974
PLOUMAGOAR	2 684
SAINT-AGATHON	1 058
Total des abonnés	11 367

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	2 143 927	2 248 937	+4,90 %
Volume importé	194 333	173 913	-10,51 %
Volume exporté	- 2 886	- 2 820	-2,29 %
Volume mis en distribution	2 335 374	2 420 030	+3,62 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	920 946	787 305	-14,51 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	835 682	1 208 479	+44,61 %
Volume total vendu aux abonnés	1 756 628	1 995 784	+13,61 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 69 m³ par an. Elle était de 82 m³ en 2016.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
TREGLAMUS	2 886	2 820
Volume total exporté	- 2 886	- 2 820

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	361,6	362,3	+0,20 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ EAU FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 1,69 % par rapport aux tarifs de base établis au 1^{er} janvier 2015.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR GUINGAMP

2017

tarif domestique de la communauté de communes

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,24	40,68	+1,09 %
	Abonnement diam 25 mm	100,91	102,00	+1,08 %
	Abonnement diam 30 mm	100,91	102,00	+1,08 %
	Abonnement diam 40 mm	100,91	102,00	+1,08 %
	Abonnement diam 50 mm	201,52	203,69	+1,08 %
	Abonnement diam 60 mm	201,52	203,69	+1,08 %
	Abonnement diam 80 mm	2012,50	2034,11	+1,07 %
	Abonnement > 80mm	3018,60	3051,01	+1,07 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,649	0,656	+1,08 %
	N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,622	0,628	+0,96 %
	N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)	0,549	0,555	+1,09 %
	N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)	0,518	0,524	+1,16 %
	N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)	0,490	0,495	+1,02 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,02	26,32	+1,15 %
	Abonnement diam 25 mm	26,02	26,32	+1,15 %
	Abonnement diam 30 mm	26,02	26,32	+1,15 %
	Abonnement diam 40 mm	26,02	26,32	+1,15 %
	Abonnement diam 50 mm	26,02	26,32	+1,15 %
	Abonnement diam 60 mm	26,02	26,32	+1,15 %
	Abonnement diam 80 mm	26,02	26,32	+1,15 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Abonnement > 80mm	26,02	26,32	+1,15 %
	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,3617	0,3659	+1,16 %
	N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,2687	0,2718	+1,15 %
	N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)	0,2354	0,2381	+1,15 %
	N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)	0,1656	0,1675	+1,15 %
N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)	0,1375	0,1391	+1,16 %	
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	118,12	119,40	+1,08 %
Collectivité	69,42	70,23	+1,17 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	10,97	11,09	+1,09 %
Total [€ TTC]	210,51	212,72	+1,05 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,11 %

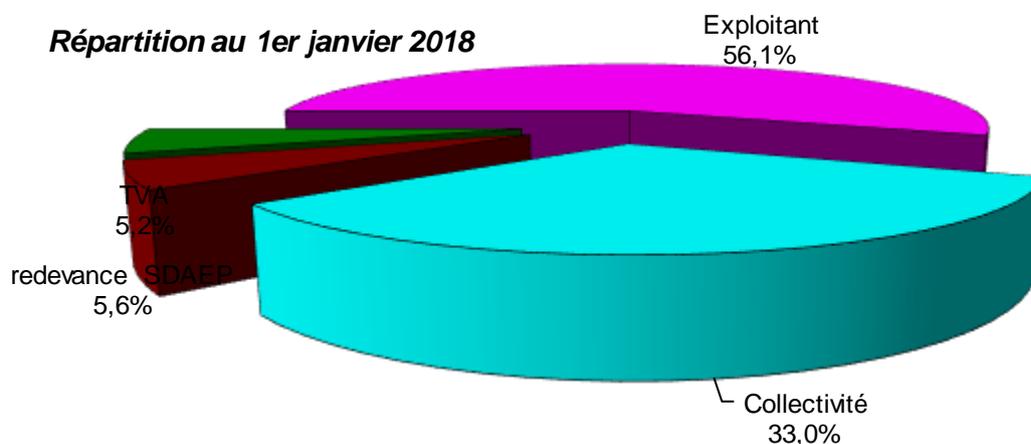
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,77 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0018 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION

EAU POTABLE : SECTEUR GUINGAMP

2017

tarif domestique de la communauté de communes

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation	
Part de l'exploitant Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,24	40,68	+1,09 %	
	Abonnement diam 25 mm	100,91	102,00	+1,08 %	
	Abonnement diam 30 mm	100,91	102,00	+1,08 %	
	Abonnement diam 40 mm	100,91	102,00	+1,08 %	
	Abonnement diam 50 mm	201,52	203,69	+1,08 %	
	Abonnement diam 60 mm	201,52	203,69	+1,08 %	
	Abonnement diam 80 mm	2012,50	2034,11	+1,07 %	
	Abonnement > 80mm	3018,60	3051,01	+1,07 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,649	0,656	+1,08 %
		N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,622	0,628	+0,96 %
N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)		0,549	0,555	+1,09 %	
N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)		0,518	0,524	+1,16 %	
N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)		0,490	0,495	+1,02 %	
Part de la collectivité Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,02	26,32	+1,15 %	
	Abonnement diam 25 mm	26,02	26,32	+1,15 %	
	Abonnement diam 30 mm	26,02	26,32	+1,15 %	
	Abonnement diam 40 mm	26,02	26,32	+1,15 %	
	Abonnement diam 50 mm	26,02	26,32	+1,15 %	
	Abonnement diam 60 mm	26,02	26,32	+1,15 %	
	Abonnement diam 80 mm	26,02	26,32	+1,15 %	
	Abonnement > 80mm	26,02	26,32	+1,15 %	
	Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 500 m ³)	0,3617	0,3659	+1,16 %
		N° 2 (501 à 6 000 m ³)	0,2687	0,2718	+1,15 %
N° 3 (6 001 à 50 000 m ³)		0,2354	0,2381	+1,15 %	
N° 4 (50 001 à 100 000 m ³)		0,1656	0,1675	+1,15 %	
N° 5 (au-delà de 100 000 m ³)		0,1375	0,1391	+1,16 %	
Redevances et taxes	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %	
	TVA	5,5 %	5,5 %		

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	118,12	119,40	+1,08 %
Collectivité	69,42	70,23	+1,17 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	12,95	13,07	+0,93 %
Total [€ TTC]	248,49	250,70	+0,89 %

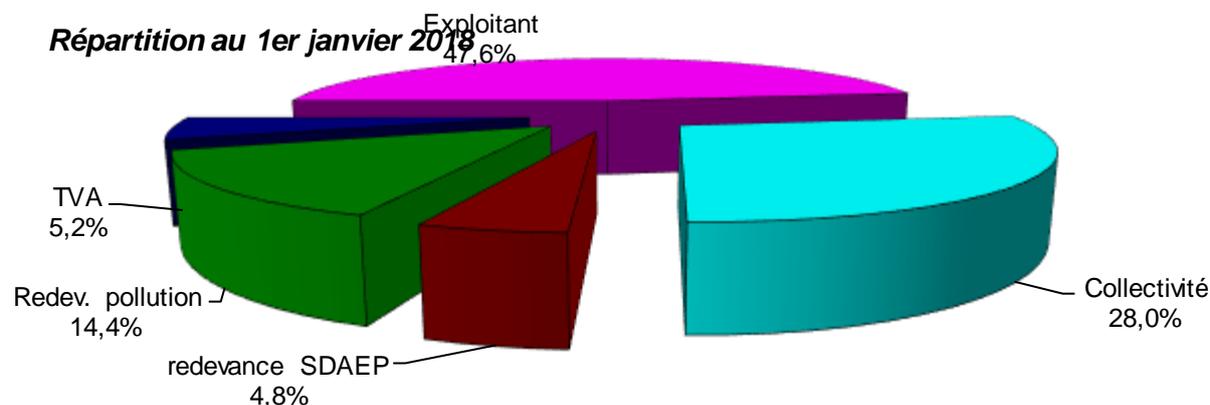
Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,11 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,09 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0021 €/l



■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	764 071,34 €	822 072,28 €	+7,59 %
dont abonnements	292 043,14 €	298 276,76 €	+2,13 %
Total recettes de vente d'eau	764 071,34 €	822 072,28 €	+7,59 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	1 484 214,64 €	1 669 128,30 €	+12,46 %
dont abonnements	503 774,74 €	516 692,62 €	+2,56 %
Total recettes de vente d'eau	1 484 214,64 €	1 669 128,30 €	+12,46 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	58	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	65	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

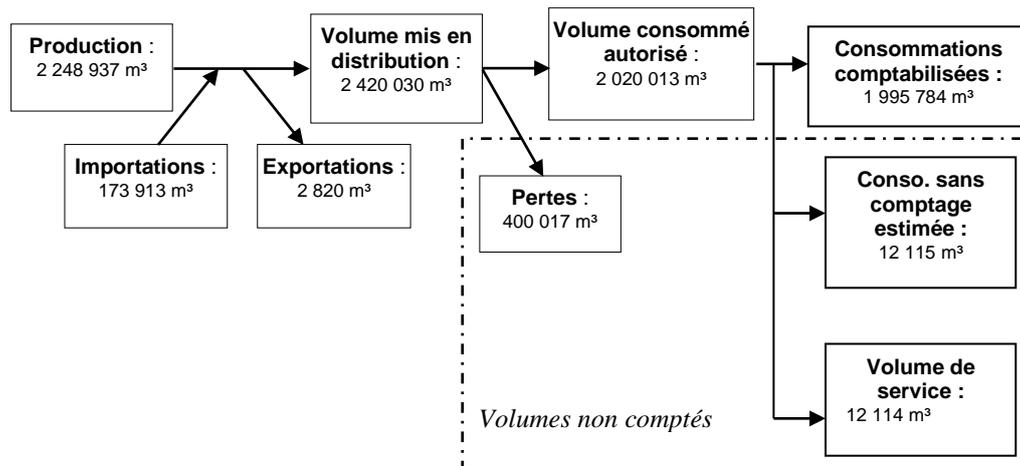
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	0
	TOTAL	120	104

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 12 115 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 12 114 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	78,0 %	76,9 %	78,8 %	76,7 %	83,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	3,7	3,8	3,6	4,4	3,2

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	3,5	3,6	3,5	4,1	3,0

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	12,5	12,1	12,8	13,6	15,3
Seuil de rendement [%]	67,5 %	67,4 %	67,6 %	67,7 %	68,1 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	3,785	1,660	2,774	2,440	1,535

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,67 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Rue Louis Aragon (Ploumagoar) renouvellement de 790 ml de canalisations	155 700 € HT
Rues St Sébastien et Marcellot Berthelin (Guingamp) renouvellement de 440 ml de canalisations	92 400 € HT
Dévoisement de 260 ml de canalisations au giratoire de la Chesnaye (Guingamp)	18 714 € HT
Pont Saint Sébastien (Guingamp) renouvellement de 45 ml de canalisations	8 725 € HT

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	51	117
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	118	1
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,96 %	0,01 %

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	5 851 263,58 €	5 497 594.93
Remboursements au cours de l'exercice	587 853,07 €	559 050.21
dont en intérêts	211 974,59 €	205 391.56
dont en capital	375 878,48 €	353 668.65

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	925 271,28 €	928 567,70 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Schéma directeur à l'échelle de GP3A	A définir
Rue du Grand Trotrieux / venelle du Moulin (Guingamp) renouvellement canalisations	20 000 € HT
Quartier de Rustang (Guingamp) renouvellement canalisations	300 000 € HT
Rue Nogré (Grâces) extension	20 000 € HT
RD8 secteur de Poul Vran (Plouisy) renouvellement de canalisation, dévoiement et renforcement	42 000 € HT
Rue de la Fontaine (Pabu) renforcement, extension pour sécurisation	120 000 € HT
Pose de débitmètres de sectorisation	300 750 € HT

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	4 114,97 €	2 081,00 €
montants des versements à un fonds de solidarité	8 945,50 €	13 385,00 €
montants totaux	13 060,47 €	15 466,00 €